

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DLH 41 Subvention (863 136 euros) et convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association SOLIHA Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 relatif à la signature de la convention pluriannuelle entre la Ville et l'association, fixant également l'attribution au titre de 2021 d'une subvention à l'association SOLIHA Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'Association SOLIHA Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise, relative à l'attribution d'une subvention à cette dernière au titre de l'année 2021.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à verser à l'Association SOLIHA Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise une subvention de fonctionnement de 863 136 euros pour 2021.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO